



## Communiqué – Information au marché

Paris, le 11 mars 2019

### **Modalités de remboursement anticipé partiel de l'emprunt obligataire à maturité mars 2020**

A la suite du refinancement annoncé le 18 février 2019, Tereos annonce qu'il procédera le 26 mars 2019 au remboursement partiel anticipé des obligations émises par Tereos Finance Groupe I en avril 2013 et arrivant à maturité en 2020 (ISIN FR0011439900). Le montant remboursé sera de 50 % du nominal (représentant 250 millions d'euros), augmenté des intérêts courus. Ce remboursement se fera par exercice de l'option contractuelle de remboursement anticipé (*Residual maturity call option*).

#### **A propos de Tereos**

*Avec comme vision à long terme la valorisation des matières premières agricoles et le développement de produits alimentaires de qualité, Tereos figure parmi les leaders des marchés du sucre, de l'alcool et de l'amidon. Les engagements sociétaux et environnementaux du Groupe contribuent à la performance de l'entreprise dans la durée tout en renforçant sa contribution en tant qu'acteur responsable. Groupe coopératif, Tereos rassemble plus de 12 000 agriculteurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne et des céréales. Grâce à ses 49 sites industriels, à une implantation dans 17 pays et à l'engagement de ses 25 000 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire. En 2017/18, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros.*

#### **Contacts**

##### **Relations investisseurs :**

Tél. : +33 (0)1 55 37 36 84

[tereos-investor-relations@tereos.com](mailto:tereos-investor-relations@tereos.com)

##### **Presse - DGM Conseil**

Christian d'Oléon : +33 (0)1 40 70 11 89

[chrisdo@dgm-conseil.fr](mailto:chrisdo@dgm-conseil.fr)